



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Héléne CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES, Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR, Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
22/02/2012 - 1

Comptes Administratifs 2011

Après examen par la Commission Finances-Urbanisme-Personnel et validation par la Trésorerie de Plabennec, les comptes administratifs 2011 sont soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

Ils se résument de la manière suivante:

BUDGET GENERAL		BUDGET EAU		BUDGET ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
Dépenses :	1 979 255,63	Dépenses :	315 369,91	Dépenses :	135 314,18
Recettes :	2 772 774,03	Recettes :	338 896,01	Recettes :	174 777,17
Résultat : excédent de	793 518,40	Résultat : excédent de	23 526,10	Résultat : excédent de	39 462,99
Excédent à reporter en 2012	60 228,40	Excédent à reporter en 2012	6 296,10	Excédent à reporter en 2012	6 782,99
Investissement		Investissement		Investissement	
Dépenses :	1 699 434,11	Dépenses :	146 163,61	Dépenses :	1 510 701,01
Recettes :	902 204,92	Recettes :	160 163,00	Recettes :	1 594 191,92
Résultat : déficit de	797 229,19	Résultat : excédent de	13 999,39	Résultat : excédent de	83 490,91

COMMENTAIRES

Budget Général
Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires et les rentrées de recettes supérieures à celles prévues.

L'excédent reporté de 60 228,40 € est d'un montant moindre que celui de 2010 (175 116,62 €). Il est lié à :

- des dépenses de personnel élevées liées à de nombreux arrêts-maladie,
- un paiement en fonctionnement de travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication,

- une prévision de prélèvement envisagée à son montant maximum réduisant ainsi l'excédent.
Ce prélèvement prévu 733 290 € sera normalement exécuté et est très supérieur à celui de 2010 (394 770 €) en lien avec le remboursement du sinistre sur le CTM.

Investissement

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de **82 %** et celui des recettes de **44 %**, hors écritures comptables.

-Des opérations sont soldées telles que:

- * *les réparations du CTM et le remplacement des véhicules détruits lors de l'incendie de 2010,*
- * *la réfection des rues de Coëtivy et Jean-Pierre Calloc'h,*
- * *les acquisitions foncières préalables aux travaux de la salle culturelle La Forge,*
- * *la création de nouveaux caveaux et des récupérations de concessions abandonnées au cimetière.*

-D'autres opérations ont été engagées, du moins au niveau des études:

- * *la salle culturelle La Forge,*
- * *l'opération de logements locatifs conventionnés à Guiguien,*
- * *le carrefour rues des Gléan/Général de Gaulle,*
- * *un diagnostic de la charpente sur la chapelle Saint-Jean.*

-Ont été réalisés des investissements portant sur le gros entretien de bâtiments:

- * *la sécurisation anti-intrusion sur 4 d'entre-eux,*
- * *la modernisation de la Cantine et de la salle Ti-Kreiz,*
- * *la mise aux normes électriques du hangar Salaiin, de la Salle de Sports de Mespeler et de la Salle Polyvalente,*
- * *l'amélioration des équipements du stade Jo Bothorel (Carrelage dans les vestiaires, réfection des tribunes, accès entre terrains A et B),*
- * *la création en lieu et place de toilettes de 2 salles de réunions à l'Ecole des Moulins,*
- * *des travaux d'étanchéité à la Salle de Sports des Ecoles.*

-Les études de PLU se poursuivent et 8 Pass-Fonciers ont été versés.

-Des travaux d'entretien de la voirie rurale et d'amélioration de rues (Acquisition de la grange L'Hour et travaux, illuminations de Noël) ont été réalisés, de même que des **acquisitions de matériels techniques et informatiques** dans les services techniques, à la Mairie et l'Ecole Publique.

Le déficit de 797 229,19 € s'explique par la volonté de différer les rentrées d'emprunts inscrits nécessaires à l'équilibre du budget en raison d'une trésorerie suffisante, tous budgets confondus.

Budget Eau **Fonctionnement**

Les réalisations de dépenses et recettes réelles sont exactement conformes aux prévisions en raison d'ajustements budgétaires en cours d'année intégrant des rentrées moindres de redevances.

Il en résulte un excédent net, après exécution du prélèvement, de 6 296,10 €, largement inférieur à celui de 2010 (30 804, 03 €), à reporter en 2012.

Investissement

Des matériels d'intervention sur réseaux ont été remplacés et un terminal portable acquis pour rationaliser la collecte des relevés d'eau.

Les travaux ont consisté en un remplacement de réseau sur la rue de Coëtivy et la création de 3 branchements chez des particuliers (dont 2 à Quillifréoc suite à une extension du réseau)

Les autres dépenses concernent la phase administrative et technique de protection du captage (Expédition de courriers, acquisition d'une parcelle et création d'un talus de délimitation du zonage).

L'excédent est de 13 999,39 € et aucun emprunt n'a été réalisé.

Budget Assainissement **Fonctionnement**

Comme sur le budget de l'Eau, et pour les mêmes raisons, les réalisations de dépenses et recettes réelles sont exactement conformes aux prévisions.

Il en résulte un excédent net de 6 782,99 € semblable à celui de 2010, à reporter en 2012.

Investissement

Les travaux de canalisation ont consisté en un remplacement du réseau sur la rue de Coëtivy et des remises à niveaux de tampons sur plusieurs rues.

Les travaux de la station d'épuration ont été largement entamés sur l'exercice 2011.

L'excédent 2010 rajouté au prélèvement 2011, à la réalisation des emprunts prévus et une rentrée de 44 % des subventions notifiées permettent de dégager un excédent de 83 490,91 € qui sera reporté en 2012.

Le Conseil Municipal,

En l'absence du Maire et sous la présidence de Dominique Bergot,

A l'unanimité,

Adopte les comptes administratifs 2011 des Budgets Général, de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2012,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES, Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR, Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
23/02/2011 - 2

Compte Administratifs 2011
Affectation des résultats

Le Conseil est invité à affecter les résultats des 3 budgets 2011 en 2012 en décidant d'appliquer comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents en 2012 tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-joint:

<u>Budget Général</u>	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2011	793 515,40 €
Prévision 2011 d'autofinancement	733 290,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	733 290,00 €
Excédent reporté en 2012	60 228,40 €
<u>Service de l'Eau</u>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2011	23 526,10 €
Prévision 2011 d'autofinancement	17 230,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	17 230,00 €
Excédent reporté en 2012	6 296,14 €
<u>Service de l'Assainissement</u>	
Excédent d'exploitation au 31/12/2011	39 462,99 €
Prévision 2011 d'autofinancement	32 680,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement	32 680,00 €
Excédent reporté en 2012	6 782,99 €

Le Conseil,
Sur proposition de Dominique Bergot,
A l'unanimité,

Décide d'affecter les résultats des 3 budgets 2011 en 2012 en appliquant comptablement les prévisions de virement en investissement et d'inscrire les excédents en 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2012,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES , Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR , Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
22/02/2012 - 3

Comptes de Gestion 2011

Le Conseil,

Sur proposition de Dominique Bergot,

A l'unanimité,

Approuve les Comptes de Gestion 2011 du Receveur Municipal qui sont l'exacte réplique, à la Trésorerie de Plabennec, de la comptabilité réalisée par les services municipaux.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2012,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES , Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR , Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
22/02/2012 - 4

Bibliothèque
Gratuité de tarif

La Commission VQE propose d'appliquer la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque de Plouvien la première année en faveur des familles nouvellement installées sur la Commune.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Nadine Roué,
Adopte cette proposition.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2012,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Héléne CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES, Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR, Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
22/02/2012 - 5

Aménagement des abords des logements locatifs de Guiguien

- Résultats de la consultation d'entreprises
- Autorisation de signature des marchés

L'appel d'offres pour la réalisation des abords extérieurs des logements locatifs de Guiguien (Rue Youenn Gwernig) a été lancé fin décembre sous la forme règlementaire d'une procédure adaptée. Les réponses pouvaient être reçues en mairie pour le jeudi 12 janvier 2012.

16 entreprises ont présenté une offre conforme dans les délais. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 janvier pour prendre connaissance du résultat des offres après analyse de celles-ci par le cabinet QUEAU/L'HENAFF.

Le montant estimatif des travaux était de 277 000 € HT et la totalisation des offres les mieux-disantes s'élève à 204 527,15 € HT, soit 72 473 € de moins que l'estimation initiale.

Est compris dans le lot 2 un nouveau réseau d'assainissement collectif gravitaire depuis la rue de Guiguien vers le quartier de Mespeler.

Ces entreprises sont les suivantes:

N° LOT	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATION	ENTREPRISES	MONTANT € HT
1	Terrassement et VRD	110 000 €	PERROT	83 251,50 €
2	Desserte en eau et assainissement	140 000 €	DLE	103 520,65 €
3	Réseaux souples	16 000 €	DLE	8 600,00 €
4	Espaces verts et finitions	11 000 €	JARDIN SERVICE	9 155,00 €

Les recettes attendues sont de l'ordre de 85 000 €: Fonds de concours de la CCPA, vente des terrains d'assiette, Syndicat d'électrification.

Pierre Jollé informe le Conseil qu'aucune suite ne sera donnée au lot 3, celui-ci étant intégré dans un marché du Syndicat d'Electrification,

Les marchés s'élèvent désormais à 195 927,15 € HT - 234 328, 87 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Pierre Jollé:

- entérine le choix des entreprises proposées par la CAO à la décision du Maire,

- autorise le Maire à signer les marchés qui en découleront,
- décide de lancer les travaux au printemps 2012.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2011,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES, Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR, Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
22/02/2012 - 6

Installations classées

- EARL de Kéroguez (Le Folgoët)

- Ellégoët Pascal (Loc-Brévalaire)

Avis du Conseil Municipal

2 dossiers d'installations classées sont soumis à l'avis du Conseil Municipal:

- Demande formulée par l'EARL de KEROGUEZ en vue de la restructuration interne de l'élevage porcin exploité à "Keroguez" sur la Commune du FOLGOËT, l'effectif après projet devant s'élever à 2 062 animaux-équivalents répartis comme suit :

- 379 porcs reproducteurs;
- 569 porcs charcutiers et cochettes non saillies;
- 1 780 porcelets en post-sevrage.

- Demande formulée par Pascal ELLEGOËT en vue de l'extension de l'élevage porcin exploité à "Kergors" à LOC-BREVALAIRE dans le cadre d'une restructuration interne et du dispositif de restructuration externe, l'effectif après projet devant s'élever à 1 178 porcs charcutiers, soit 1 178 animaux équivalents.

Les 2 enquêtes publiques sont organisées du 24 janvier au 24 février 2012 dans les mairies du FOLGOËT et LOC-BREVALAIRE.

La Commune de Plouvien étant concernée par les périmètres d'affichage, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour les autorisations d'exploiter qui seraient délivrées par le Préfet du Finistère.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Katy L'Hostis,

Adopte cette proposition (1 abstention).

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2011,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES , Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR , Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
23/02/2012 - 7

Construction de la Salle de la Forge

- Résultats de la consultation d'entreprises
- Autorisation de signature des marchés

L'appel d'offres pour la construction de la Salle de la Forge a été lancé mi-novembre sous la forme réglementaire d'une procédure adaptée. Les réponses pouvaient être reçues en mairie pour le jeudi 15 décembre 2011.

55 entreprises ont présenté une offre conforme dans les délais. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 décembre pour ouvrir les plis et à nouveau le 23 janvier pour prendre connaissance du résultat des offres après analyse de celles-ci par le cabinet d'architecte Quéré en collaboration avec le bureau d'études IDEA.

Le point sera fait au cours de la séance sur les financements obtenus du Conseil Général, de la CCPA et du Ministère de l'Intérieur.

Le montant estimatif des travaux était de 1 681 700 € HT et la totalisation des offres les mieux-disantes s'élève à 1 670 344,04 € HT.

Ces entreprises sont les suivantes:

N° LOT	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATION	ENTREPRISES	MONTANT € HT
1	Terrassement et VRD	191 400 €	STPA	240 814,41 €
2	Gros-œuvre	396 400 €	BRITTON	415 305,00 €
3	Couverture, étanchéité et bardage	184 200 €	BIHANNIC	175 025,98 €
4	Menuiseries extérieures	90 700 €	SATEC	77 000,00 €
5	Cloisons et doublages	38 400 €	EBPC	63 238,40 €
6	Agencement et menuiseries intérieures	134 300 €	MORVAN	138 265,67 €
7	Plafonds suspendus	32 100 €	LE GALL	34 631,80 €
8	Carrelage, revêtement de sol et faïence	75 900 €	GORDET	68 678,29 €
9	Peinture	28 600 €	LABEL PEINTURE	26 055,55 €

10	Fauteuils et gradins télescopiques	162 300 €	<i>HUGON SPORT</i>	131 600,00 €
11	Chauffage, ventilation et plomberie	142 000 €	<i>EPC</i>	127 525,00 €
12	Electricité	111 700 €	<i>LE BOHEC</i>	80 718,39 €
13	Equipements scéniques	76 700 €	<i>LUNISON</i>	75 535,55 €
14	Equipements de cuisine	17 000 €	<i>PICHON</i>	15 950,00 €

Sur proposition de Pierre Jollé,

Le Conseil Municipal:

- entérine le choix des entreprises proposées par la CAO à la décision du Maire,
- autorise le Maire à signer les marchés qui en découleront,
- décide de lancer les travaux au printemps 2012.

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2011,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ



COMMUNE de PLOUVIEN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

Membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Date de publication : 27 février 2012

L'an **deux mille douze**, le **mercredi 22 février**, à 20^H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie (salle du Conseil Municipal) sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Katy L'HOSTIS, Nadine ROUÉ, Bertrand ABIVEN, Christian LE BRIS, Christine CAM, Jean-Yvon CHARRETEUR, Alain SIMON, Hélène CORRE, Fatima SALVADOR, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES , Jacqueline JACOPIN, Marie-Françoise GOFF, Cécile CHARRETEUR , Nolwenn VERGNE, Olivier LE FUR, Florence BOMAL, Frédéric BERGOT.

Absents avec procuration: Yvon RICHARD, Catherine BERCOT, René MONFORT, Bernard TREBAOL, Yannick MARCHADOUR.

Secrétaire de séance : Hervé HELIES.

Délibération n°
23/02/2012 - 8

Servitudes d'aqueduc à Guiguien / Mespeler

Dans le contexte de la création de la rue Youenn Gwernig qui desservira le parc de logements locatifs conventionnés projeté par Armorique Habitat à Guiguien, il est apparu techniquement obligatoire de mettre en place, à partir de la rue de Guiguien, un nouveau réseau d'assainissement collectif gravitaire vers le quartier de Mespeler. Ce chantier a été envisagé au marché évoqué plus haut relatif aux travaux d'aménagement de la rue Youenn Gwernig.

Ce réseau est également mis en place par anticipation sur l'aménagement urbain à moyen terme de la zone de Mespeler.

Néanmoins le tracé de ce réseau, long de 329 ml, (En rouge sur le plan joint) doit emprunter des parcelles privées cultivées, appartenant respectivement à Jean-Claude Morvan, de Langroades, et Monique Bodenes, de Mespont.

Les offres suivantes leur ont été faites par écrit, concernant la création d'une servitude d'aqueduc, d'une largeur de 3,50 ml, établie aux frais de la Commune:

Jean-Claude Morvan:

➤ Parcelle d'assiette:

- AB 14

➤ Longueur de la servitude:

- 64 ml,

➤ Surface d'assiette:

- 192 m²

➤ Prix au m²:

- 2,50 €

➤ Total à verser:

- 480 €

Monique Bodénès:

➤ Parcelle d'assiette:

- AB 15

➤ Longueur de la servitude:

- 233 ml,

➤ Surface d'assiette:

- 699 m²

- Prix au m²:
- 2,50 €
- Total à verser:
- 1 747, 50 €

**Considérant l'acceptation écrite de ces conditions par les 2 propriétaires concernés,
Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire**
**- Approuve le principe de l'application de ces servitudes et des conditions financières proposées,
- Autorise le Maire à signer les actes de servitude.**

Le Maire de Plouvien :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Plouvien, le 27 février 2012,
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire

Christian CALVEZ

Débat d'orientations budgétaires 2012

Qu'est-ce que le débat d'orientation budgétaire (DOB) ?

Les conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent, depuis la Loi du 6 février 1992, 2 mois avant l'adoption des budgets prévisionnels, débattre des orientations budgétaires de l'année, sans délibération. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire (DOB, compte administratif, budget prévisionnel, budget supplémentaire ou décision modificative). L'assemblée délibérante doit évoquer les priorités et les évolutions financières de la commune dans le contexte socio-économique local et national.

Quel est le contexte économique 2012 ?

Les budgets des collectivités territoriales continuent à s'inscrire dans un contexte de crise économique, exacerbée en 2012, qui a des conséquences directes sur les finances locales par :

- des dotations de l'Etat en stagnation, voire en baisse (Dotation Globale de Fonctionnement et compensations fiscales),
- des financements en berne de la part de collectivités contributrices aux projets d'investissement (Conseil Général, Régional et Etat)
- des financements bancaires raréfiés, à taux élevés, que le Gouvernement tente de revitaliser.

La Loi de Finances adoptée fin décembre pour 2012 a, comme en 2011, pour principal objectif la maîtrise des finances publiques avec poursuite de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui doit aboutir à la réduction des déficits publics qui concerne aussi les collectivités territoriales : le montant national de leurs dotations est gelé pour 4 ans depuis 2011.

Plouvien n'échappe pas à ce contexte et les décisions du Conseil devront veiller à ne pas obérer les charges pesant sur les habitants et usagers, sachant que la priorité 2012 sera la construction de la salle culturelle La Forge, dont toutes les subventions espérées ne sont pas à ce jour acquises. Des économies de fonctionnement seront, dans la mesure du possible, réalisées dans l'objectif de réaliser un prélèvement important, en dépit de hausses notamment de l'énergie et du projet possible de passage de la TVA de 19,60 % à 21,20 % en octobre (?) qui augmenterait mécaniquement les dépenses de fin d'année.

Les orientations suivantes pour 2012 sont proposées par le Maire et les Adjoints, après examen par la Commission Finances-Urbanisme-Affaires Générales le 13 février:

Budget Général

Le Budget Général 2012 sera élaboré à partir d'une situation financière saine avérée, comme en 2011, par :

- un endettement qui permet de contracter d'autres emprunts sans altérer la situation financière de la Commune, avec néanmoins une année plus difficile en 2013 (Incidence complète de l'emprunt pour la Forge, sans baisse globale d'emprunts), année charnière avant une baisse progressive de l'annuité;
 - des charges de fonctionnement maîtrisées, dont les frais de personnel;
 - des produits, dont les impôts, inférieurs aux communes de la même strate démographique.
- Néanmoins, l'autofinancement net est faible.

Fonctionnement

Dépenses

- Augmentation des dépenses à caractère général et particulièrement celles d'entretien de la voirie, d'électricité, de gaz et de carburant (incidence de l'augmentation des prix);
- Stabilité espérée des frais d'entretien du matériel roulant;
- Vieillesse de certains bâtiments entraînant des dépenses d'entretien;
- Frais de personnel stable avec les réserves suivantes:
 - un emploi non remplacé dans les services techniques à ce jour et de nombreux arrêts-maladie entraînent le recrutement de personnels vacataires et l'accomplissement de nombreuses heures supplémentaires.
 - Baisse de cotisation CNFPT, stagnation de la valeur du point,
 - Quelques promotions de grade prévues.
- Montant des intérêts d'emprunts s'élevant à 120 000 € (contre 80 000 € en 2011) mais intégrant les conséquences d'emprunts réalisés pour La Forge;
- Virement à la section d'investissement inférieur à celui de l'année précédente.

Recettes

- **Excédent net 2011 reporté** s'élevant à 60 228 €;
- Stabilité du produit des encaissements liés aux **services** : ALSH, garderie, locations diverses, Contrat Enfance Jeunesse ;
- Stabilité du reversement du budget Eau (45 000 €) et inconnues sur ceux émanant de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles;
- Sera proposée au Conseil de mars une augmentation des **taux d'imposition de 1,5 %**. La revalorisation législative des **valeurs locatives de 1,8 %** croisée à ce taux de 1,5 % aboutirait à une augmentation du produit fiscal d'au moins 32 000 € par rapport à 2011. Ne sont pas à ce jour connues les bases prévisionnelles 2012, mais considérant de nombreuses constructions en 2011, le produit fiscal supplémentaire pourra atteindre les 50 000 € et, pour la première fois, dépasser le million d'Euro;
- Stagnation de la **Dotation Forfaitaire** et des dotations de compensation liées aux exonérations de taxes ;
- Maintien de la **contribution de la CCPA** de 21 350 € sur le reversement fiscal des éoliennes et de la DSC, majorée d'une DCS spéciale de 24 590 €;

Investissement

Dépenses

➤ **Dépenses incompressibles :**

- Remboursement du capital des emprunts : 288 000 € y compris les emprunts réalisés pour la Salle de La Forge,
- Déficit reporté de 797 230 €.

➤ **Dépenses en reports de 2011:**

- Centre de Secours de Lannilis : Solde de la participation à verser à la Commune de Lannilis, porteuse de la construction,
- Enfouissement des réseaux : Solde de la rue Jean-Pierre Calloc'h,
- Etude d'aménagement : Secteur Guiguien/Mespeler,
- PLU : Poursuite de la procédure d'élaboration,
- Salle de Mespeler : Réfection du sol sportif avec abondement,
- VRD : sucettes de signalétique, Véloroute
- Affaires foncières: Solde des acquisitions Pailler et autres
- Cimetière : Jardin du Souvenir et signalétique,
- Logements locatifs conventionnés: Aménagement de la rue Youenn Gwernig,
- Eclairage public: Mise aux normes

➤ **Dépenses à inscrire car des décisions ont été prises en 2011:**

- Salle Culturelle : Inscription de la totalité de l'opération,
- Travaux divers au bourg: Giratoire sur carrefour Général de Gaulle/Glénans,

➤ **D'autres sont** obligatoires car liées à des impératifs divers:

- Normes électrique et incendie: Salle de psychomotricité et RIA à l'Ecole des Moulins, Salle Polyvalente, extincteurs et blocs autonomes sur divers bâtiments,
- Economie : Modification des radiateurs à l'ancien presbytère et à la Médiathèque,
- Normes PMR : Etude sur Mairie et mise en place de rampe sur l'église,
- Sécurisation de bâtiment: Retable et battant de cloche à l'Eglise,
- Sécurisation d'équipements: Buts de football sur terrain A, abris-touche sur terrain synthétique,
- Norme écologique: Cuve à huile usagée au CTM.

➤ **Un ordre de priorité sera déterminé par le Conseil sur les projets ou programmes suivants :**

- Acquisition de chaises supplémentaires pour les festivités,
- Ecole des Moulins: Jeux de cour, équipements sportifs, éclairage du parking,
- Terrain synthétique: Mise en place de gradins et amélioration de l'éclairage,
- Acquisition de mobilier de rangement en faveur de Plouvien Solidaire,
- Insonorisation de la salle Ti Kreiz,
- Achat d'un défibrillateur,
- Mobilier à la mairie,
- Achat d'un radar pédagogique,
- CTM : Remplacement d'un véhicule léger,
- Chapelles: Assistance à maître d'ouvrage pour le montage des dossiers de travaux et subventions,
- Gros ravalement de bâtiments: Salle de Sports des Ecoles, Salle Polyvalente, Skolig Al Louarn.

➤ **D'autres opérations, programmées chaque année, sont prévues :**

- VRD campagne dans une enveloppe à déterminer,
- Renouvellement de panneaux de police et signalétique,
- Amélioration des conditions d'accueil des usagers et du personnel :
 - * Crédit libre de disposition, onduleur, mobilier supplémentaire d'accueil d'élèves, carrelage d'une classe et d'un hall

à l'Ecole des Moulins,

- * Poursuite de la constitution du fonds de livres à la Médiathèque,
- * Renouvellement du matériel bureautique à la Mairie (remplacement d'ordinateurs, logiciel),
- * Carrelage dans les vestiaires du stade.

Recettes

Les recettes seront constituées, hors opérations d'ordre, pour les plus importantes, des éléments suivants :

- Un **excédent de fonctionnement capitalisé** (Prélèvement prévu en 2011) important : 733 290 €,
- Une **Taxe Locale d'Équipement** notifiée : 45 260 €,
- Le **FCTVA** notifié d'un montant de 51 580 € sur investissements 2010,
- Un **virement** moins important qu'en 2011, année faste (Virement constitué en partie des indemnités sur le CTM),
- Un **solde de subventions** à percevoir : Terrain synthétique, travaux sur les chapelles, acquisition du fonds Skolig,
- Des **subventions ou participations nouvelles** : Logements locatifs conventionnés de Guiguien, VRD, giratoire, La Forge (300 000 € assurés sur ce projet),
- Une vente d'un terrain artisanal à Kerprigent,
- L'enveloppe d'**emprunts** à réaliser est celle reportée de 2011, à savoir 215 260 €, augmentée d'une enveloppe non déterminée.

Budget Eau

Fonctionnement

Tendance générale: stabilité des recettes et hausse des dépenses.

Dépenses

- En raison de la baisse progressive du taux de nitrate dans l'eau brute, les achats d'eau à la Lyonnaise seront réduits, à condition que le rendement technique du réseau se soit amélioré en 2011.
- Stabilité du reversement au Budget Général (45 000 €).
- Les compteurs à acquérir seront plus coûteux (Hausse corrélative du droit de raccordement décidée au Conseil de Janvier).
- Dans l'attente, courant 2013, des travaux d'adaptation de la station de pompage et de traitement de l'eau de Caëlen, du maërl devra être acheté en 2012, avec une provision pour 2013, à un prix 4 fois supérieur à celui pratiqué jusqu'à présent.
- Les intérêts d'emprunts sont stables.

Recettes

- Les services municipaux ne connaissent pas encore les volumes facturés aux clients du service. Néanmoins, le volume de l'eau distribuée en 2011 depuis le château d'eau est en baisse (- 14,93 %) et les recettes de consommation devraient proportionnellement l'être également, même si 2012 sera une année où les consommations facturées seront conformes à la réalité (Fin en 2011 des consommations estimées sur la base d'un relevé tous les 2 ans). Les volumes moyens consommés par foyer seront sans doute également réduits.
- Le nombre de raccordements sera moindre qu'en 2011 (tous les terrains sont raccordés sur les rues de Guiguien et Keraudy), les habitations de la rue Youenn Gwernig n'étant commencées qu'en 2013.
- La redevance Pollution Domestique notifiée par l'Agence de l'Eau évolue de 0,31 € par m³ à 0,32 € (+ 3,22 %) avec répercussion immédiate sur les factures individuelles et reversement en dépenses.
- L'excédent reporté est faible 6 296,10 € contre 30 804,03 € en 2011.

Investissement

Des crédits seront inscrits pour financer le réseau à créer sur le lotissement de logements conventionnés de Guiguien, des branchements particuliers et solder les dépenses liées à la protection du captage (Phase administrative).

Budget Assainissement

Fonctionnement

Des inconnues subsistent en lien avec le coût de fonctionnement de la nouvelle station.

Dépenses

- En raison de sa mise en route toute récente, il existe une méconnaissance du coût annuel de fonctionnement de la STEP rénovée qui pourrait être plus élevé que celui envisagé. Une décision modificative budgétaire en cours d'année

rectifiera la réalité de la prévision.

-Le montant du reversement au Budget Général est à déterminer.

-Le montant des intérêts 2012 sera en forte hausse en lien avec les emprunts réalisés pour financer la STEP.

Recettes

-Les services municipaux ne connaissent pas à ce jour le volume de la production d'eaux usées : néanmoins, considérant la hausse du prix du m³ fixée par le Conseil (+1,8 %) et le nombre de foyers raccordés en 2011 (28), une hausse de 2 à 3 % du produit correspondant est réaliste, même si le volume moyen assaini, comme sur l'eau, risque d'être en baisse.

-La recette des raccordements sera plus faible qu'en 2011 (29 raccordements effectifs contre 7 attendus en 2012), les habitations de la rue Youenn Gwernig n'étant achevées qu'en 2013.

-La Redevance Réseaux de Collecte notifiée par l'Agence de l'Eau évolue de 0,19 € à 0,20 € (+5,26) par m³ avec répercussion sur les factures individuelles.

Investissement

-Le chantier de la STEP sera achevé en 2012.

-A l'instar du budget Eau, un crédit sera inscrit pour financer le réseau à créer sur le lotissement de logements conventionnés de Guiguien.

-Nouveau réseau d'assainissement collectif gravitaire depuis la rue de Guiguien vers le quartier de Mespeler.

-Des travaux de remplacement de tampons de visite dégradés sont envisagés.

-Une provision de crédit permettra de financer des travaux de branchements particuliers.

-L'excédent reporté de 83 490,91 € permettra de réduire l'emprunt nécessaire au financement de la STEP et des autres travaux de canalisation.

Après échanges, le Conseil Municipal donne acte de ces orientations budgétaires.

Syndicat d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes **Bilan 2010**

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation pour le Président d'un Syndicat comprenant au moins une commune de 3 500 habitants d'adresser au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité du syndicat accompagné du compte administratif. C'est le cas du Syndicat d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes dont fait partie Plouvien.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus.

Le rapport 2010 d'activité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Pays des Abers-Côtes des Légendes dans lequel figurent les bilans suivants, est présenté par Pierre Jollé, délégué du Conseil et Vice-Président du Syndicat:

- Le détail par commune des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat;

- Le fonds d'aide aux communes;

- Les travaux d'électrification;

- L'entretien et la maintenance des éclairages publics;

- La pose et dépose des illuminations de Noël;

- Le compte administratif 2010.

Il en rappelle son mode de fonctionnement, son financement et le rôle de plus en plus prépondérant du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF).

Des échanges ont lieu sur la prochaine suppression des syndicats locaux et leur intégration dans le SDEF.

Il évoque par ailleurs des travaux à réaliser en lien avec le SIE en 2012 dont le programme d'enfouissement des réseaux aériens Place de la Gare et les travaux de réseaux électriques sur la rue Youenn Gwernig.

Prochain conseil

Séance budgétaire et arrêt du PLU le vendredi 23 mars 2012 à 17 h 30 ou 18 h.

Prochaines réunions

- Commission Finances : 12 mars

- Commission Travaux : 14 mars

La séance a été levée à 22 h 30